

Diverses taxes communales partent à la hausse

DURBUY Conseil communal

Le conseil durbuysien a débattu et voté l'augmentation de diverses taxes, dont certaines assez notables.

Il fut beaucoup question de finances lors de la séance du conseil durbuysien de lundi. Et mauvaise nouvelle pour certains, une dizaine de taxes partent à la hausse. Comme, par exemple, le règlement de la taxe sur les commerces de frites, de hot-dogs, de beignets, ... qui passe de 250 € à 500 € sur l'année. Une augmentation que le groupe Commune Passion (min.) ne voit pas d'un bon œil et sur laquelle il s'oppose. « Doubler la taxe, c'est pour le moins drastique. Il faut penser à nos commerçants », justifie Laurence le Bussy.

« On s'aligne ! »

L'échevin des Finances Fabrice Sarlet et le bourgmestre Philippe Bontemps précise d'emblée : « Ce n'est évidemment pas de gaieté de cœur que nous les augmentons. Mais cela fait de nombreuses années que

nous n'avions pas actualisé ces taxes qui ne concernent pas la grande majorité de la population. On ne fait ici que s'aligner sur la circulaire. Peut-être aurions-nous pu cependant les actualiser plus régulièrement afin que cette hausse ne semble pas si importante ?... »

Si le règlement-taxe sur la collecte et le traitement des déchets dans le cadre du service ordinaire de collecte est maintenu à 190 € par ménage et 130 € pour un isolé, il n'en va pas de même pour d'autres taxes comme la taxe sur les secondes résidences qui passe, à l'unanimité, de 640 € à 720 €. La taxe due par les seconds résidents habitant dans des parcs résidentiels est, elle, maintenue à 525 €.

L'augmentation de la taxe de séjour est également votée à l'unanimité, passant de 80 € à 90 € par lit d'une personne. Celle sur les débits de boisson passe de 175 € à 250 € par an tandis que la taxe sur les embarcations de descente de l'Ourthe utilisées dans un but lucratif, tels que les kayaks, passe de 45 à 55 € par embarcation.

Le règlement sur la redevance des concessions dans

les cimetières fait, lui, l'objet d'un long débat au terme duquel le groupe Commune Passion s'abstient.

Le budget 2024 du CPAS voté à l'unanimité

Finances toujours avec l'examen du budget du CPAS pour l'exercice 2024, finalement voté à l'unanimité. « Le résultat du budget ordinaire s'affiche à 8 166 451 €, précise le président du CPAS durbuysien Arnaud Delzandre. Les dépenses de transfert s'affichent à 4 084 000 €, soit une majoration de 18 % par rapport à l'an dernier. Au sein de ces dépenses de transfert, on soulignera les revenus d'intégration sociales qui sont en hausse de 615 000 € pour s'afficher à 215 000 €. Hausse également de plus de 41 000 € pour les aides sociales qui s'élèvent désormais à 519 235 €. Quant à l'intervention communale pour le CPAS, elle est en hausse de 200 000 €, s'élevant à 2,2 millions d'€. »

Le budget extraordinaire s'élève, lui, à 1 290 777 € avec 700 000 € budgétés pour les travaux de l'immeuble des pères oblats qui accueillera les services du CPAS.

JULIEN BIL 2

VITE DIT

PRESTATION DE SERMENT DE DEUX AGENTS CONSTATATEURS

Lors de la séance de lundi, deux agents constatateurs ont été désignés et ont prêté serment : l'une en matière d'urbanisme et de sanctions administratives communales, l'autre en matière de sanctions administratives communales.

UNE PLAINE DE JEUX À L'ÉCOLE COMMUNALE DE TOHOGNE

Les conseillers ont approuvé les conditions et le mode de passation du marché de fourniture et de pose d'une plaine de jeux à l'école

communale de Tohogne. « Il s'agira en fait de 5 modules de jeux pour un coût de 33 000 € HTVA », a précisé l'échevine de l'Enseignement Laurence Jamagne.

ACHAT D'UN NOUVEAU DÉSHERBEUR

Les conseillers durbuysiens ont également approuvé les conditions et le mode de passation de marché pour l'achat d'un désherbeur.

« Du nouveau matériel qui aidera nos ouvriers communaux, notamment dans l'entretien des cimetières », explique l'échevin des Travaux, Freddy Paquet.



Simon Knapik a prêté serment de conseiller

Cette séance du conseil communal durbuysien a débuté par le respect d'une minute de silence en la mémoire de Jean-Marie Carrier, l'ancien député provincial qui, jusqu'il y a peu, siégeait encore comme conseiller communal dans les rangs du groupe de la minorité Commune Passion. C'est Simon Knapik qui lui succédera. Il a prêté serment ce lundi devant le bourgmestre Philippe Bontemps.

Machine à emballer sous vide

Pour une conservation optimale de vos aliments

89,99 €

Frais de port inclus*

- Panneau de commande entièrement automatique
- Fonctions : soudage, sélection des aliments secs/humides, vitesse normale/douce, mode marinade
- Coupe-sac intégré
- Pression de l'aspiration : 80kpa
- Largeur de soudage maximale de 30 cm
- Voyant lumineux
- Tuyau d'aspiration inclus
- Puissance : 120W



Gastronomia

BOUTIQUE
l'avenir

Versez 89,99 €

Éditions de L'Avenir Presse SRL,
IBAN BE08 3500 0113 4013
communication : 886/6452/47250

Votre commande sera expédiée à l'adresse reprise par votre organisme financier. Si le bénéficiaire est domicilié à une autre adresse, indiquez celle-ci en communication libre et ajoutez les 12 chiffres liés au produit. Délai 15 jours ouvrables. Jusqu'à épuisement du stock. Livraison uniquement en Belgique.

* frais de port de 5€ inclus

Découvrez nos autres offres dans votre nouvelle boutique

